

Une règle d'or budgétaire serait un carcan et un piège perpétuels

Michel Cabannes et Jean-Marie Harribey

L'ancien ministre Thierry Breton a publié une tribune dans *Le Monde* du 27 mars proposant d'« inscrire dans la Constitution une règle d'or limitant le déficit public à 1 % du PIB à l'horizon 2032 ». L'argumentaire est conforme aux standards libéraux mais il mérite attention car il se présente comme un véritable programme présidentiel pour les cinq années à venir.

On ne contestera pas le point de départ : déficit public dépassant 5 % du PIB ; dette publique de 115,6 % du PIB ; et intérêts versés aux financiers en hausse à cause de la montée de la dette publique et de la forte hausse des taux d'intérêt exigés par les marchés,

Mais la première entorse à la rigueur – intellectuelle – est que jamais Thierry Breton n'analyse les causes profondes de la dérive des déficits publics français. Il se contente de pointer que les autres économies ont connu les mêmes difficultés. Ce qu'il ne dit pas, c'est que nos déficits publics tiennent au fléchissement des recettes relativement à la hausse des dépenses. Depuis un quart de siècle, l'Insee constate que les dépenses publiques ont progressé de 52,6 % du PIB en 2000 à 57,3 % en 2024, tandis que les recettes publiques augmentaient de 51,3 % en 2000 et 51,4 % en 2024 (<https://urls.fr/gqEVX->). Que signifie cet écart entre les deux progressions ? Il symbolise d'une part les réductions fiscales à l'avantage des contribuables riches et des entreprises (211 milliards en 2023 d'aides aux entreprises d'après le Sénat), et, d'autre part, l'épuisement d'un modèle de croissance. Il était fatal que, dans ces conditions, le solde des finances publiques se dégrade.

Le constat biaisé de Thierry Breton s'accompagne alors de solutions prétendument originales mais plus sûrement conservatrices pour ne pas dire rétrogrades. Voyons-en au moins trois traits principaux. Le premier relève de la philosophie politique tout autant que de l'économie politique. Considérer que verser des intérêts consiste à « financer le passé » est une aberration si les emprunts ont été réalisés pour financer des investissements d'avenir, comme ceux cités par Thierry Breton lui-même : école, santé, transition écologique, etc.

Deuxièmement, la feuille de route proposée par l'ancien ministre pour parvenir en cinq ans à seulement 1 % du PB est redoutable : 2027 : 4,5 % de déficit maximum toléré ; 2028 : 3,5 % ; 2029 : 3 % ; 2030 : 2,5 % ; 2031 : 1,8 % ; 2032 : 1%. Avec des réductions de dépenses correspondantes : 25 à 30 milliards la première année, 40 milliards la deuxième, 15 milliards la troisième. Mais sans jamais « augmenter le taux des prélèvements obligatoires ».

Autrement dit, Thierry Breton exclut toute réforme fiscale digne de ce nom. La fiscalité, notamment celle sur les riches, considérée comme taboue, demeurera inchangée dans sa globalité comme dans sa structure, quels que soient les besoins de la collectivité. On se contentera sans doute de ponctionner les livrets A pour financer l'effort de défense, comme l'a proposé Emmanuel Macron.

Troisièmement, le résultat attendu par Thierry Breton est que « très vite, sur les marchés, la perception du risque français s'ajustera » pour abaisser le *spread* de taux notamment avec l'Allemagne. Cette précision était indispensable pour que le citoyen comprenne enfin que ceux qui tiennent la caisse sur les marchés commandent et nous dictent les orientations de la politique pour l'avenir de la cité.

Un demi-siècle entier de politiques économiques et sociales soumises aux diktats des marchés, aux aléas spéculatifs, aux krachs récurrents n'aura pas suffi pour faire taire les sirènes nous faisant échouer de Charybde en Scylla, c'est-à-dire d'austérité et de précarité pour les plus pauvres en dégradations régulières des services publics et de la protection sociale. Dans la même optique, Thierry Breton promet la retraite par capitalisation qui ne

saurait porter pourtant remède au vieillissement de la population, puisque toute retraite repose sur le travail des actifs.

Ce programme nécessite selon son auteur une « union sacrée budgétaire ». Quelle union sacrée est-elle possible entre des forces économiques qui ne veulent pas du moindre impôt, qui ne jurent que par des réductions de cotisations sociales tout en feignant de s'alarmer des déficits de la Sécurité sociale. Par exemple, la grande majorité de la population était favorable à la taxe Zucman ; Thierry Breton a-t-il la recette pour amener à la raison les organisations patronales sur la fiscalité ?

En réalité, il suppose le problème résolu. La France, l'Europe et le monde sont confrontés à une crise globale sans précédent. Il n'y aura jamais d'union sacrée tant que des choix collectifs antagoniques avec ceux qui ont prévalu ne seront pas mis au centre des débats : de quel modèle productif respectueux des humains et de la biosphère avons-nous besoin ? quel partage du travail et de la richesse produite voulons-nous organiser ? quels efforts de sobriété faut-il consentir et surtout partager pour un mode de vie soutenable ? quelle maîtrise aurons-nous de la révolution numérique ?

La réponse à ces questions permettrait seule de concevoir une politique budgétaire mieux équilibrée et tournée vers une transition socio-écologique. Le projet de Thierry Breton vise en fait à introduire l'idée d'un budget automatique, privant ainsi toute capacité d'action politique discrétionnaire à même de répondre à un choc et *a foriori* à faciliter la transformation profonde de la société. Il fait le choix du statu quo et d'une confiance à des marchés financiers qui n'ont aucun intérêt pour l'avenir de l'humanité. L'union sacrée pour perpétuer un mode de production et de consommation et une répartition délétères est un leurre et un piège. C'est davantage d'une démocratie entièrement renouvelée autour des choix fondamentaux dont nous sommes pour l'instant orphelins.

Michel Cabannes et Jean-Marie Harribey sont maîtres de conférences honoraires en sciences économiques à l'Université de Bordeaux, membres des Économistes atterrés.

Publié par *Lemonde.fr*, 3 avril 2026, sous le titre « La proposition de Thierry Breton d'un déficit public à 1 % du PIB français priverait l'État de toute capacité à répondre à un choc ou à faciliter la transformation de la société » (avec quelques modifications : titre, paragraphes inversés, et suppression de la mention « économistes atterrés »), https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/04/03/la-proposition-de-thierry-breton-d-un-deficit-public-a-1-du-pib-francais-priv-toute-capacite-a-repondre-a-un-choc-ou-faciliter-la-transformation-de-la-societe_6676367_3232.html